

Client

ANALYSES MICROBIOLOGIQUES:

<i>Dénomination du produit</i>	
<i>Lieu de prélèvement</i>	
<i>Température de prélèvement</i>	
<i>Heure de prélèvement</i>	
<i>Contenant</i>	
<i>Date de fabrication</i>	
<i>Etat physique</i>	
<i>Composition</i>	
<i>Date de réception au laboratoire</i>	
<i>Température du laboratoire à réception</i>	
<i>Date de mise en analyse</i>	
<i>Référence dossier</i>	<i>AVXX-0225-MI</i>

Echantillon prélevé par X et remis à CEVA le XX/XX/XXXX

Paramètres analysés	Critères selon la réglementation*	Méthode	Résultats

MENTION: XXX
Cf "Récapitulatif et Commentaires"

*Les analyses sont effectuées sous accréditation COFRAC (date de validité: XX/XX/XXXX)
Programme d'accréditation: 59 (analyse microbiologique des produits alimentaires)*

FRANCHEVILLE le XX/XX/XXXX

Responsable Qualité et Analyse

* La synthèse (sans valeur juridique) des critères énoncés par la société CEVA SECURITE ALIMENTAIRE provient du Règlement CE 2073/2005, CE 1441/2007 modifiant le règlement CE 2073/2005, de la DGAL N2001-8090 et de la saisine 2007-SA-0174.

□ Analyses couvertes par l'accréditation COFRAC. Ce bulletin ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse.

La responsabilité de CEVA SECURITE ALIMENTAIRE ne peut être engagée en cas d'utilisation, consommation, vente, ... de produits non-conformes aux critères réglementaires français et européens détectés par le présent rapport d'analyse. L'obligation d'informer les services officiels restent à la charge du client.